

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport Tours Val de Loire

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2009 A 17H00

Sur convocations adressées aux délégués titulaires et suppléants, le 2 avril 2009, le comité syndical du Syndicat mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport Tours Val de Loire, s'est réuni dans le salon d'affaires de l'Aéroport Tours Val de Loire, sous la présidence de Monsieur Gilbert HELENE, Doyen d'âge.

Membres présents :

Titulaires : M. Alain DAYAN / M. Gilbert HELENE / M. Philippe LE BRETON / Mme Mélanie FORTIER / M. Michel JEAU / Jean-Marie PANAZOL / M. Patrick POIRIER / M. Serge BABARY / M. Claude- Pierre CHAUVEAU / M. Nicolas GAUTREAU.

Retard de M. PANAZOL présent à compter de 17h30

Suppléants : M. Dominique LEMOINE/ M. Jean-Yves COUTEAU

Absent excusé :

M. Jean-Claude LANGUENNOU

Pouvoirs :

M. Jean-Michel BODIN a donné son pouvoir à M. Michel JEAU

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués votants : 10

.....

Ordre du jour :

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Délégation d'attribution du Comité Syndical au Président du Syndicat mixte de l'Aéroport Tours Val de Loire
- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Monsieur Gilbert HELENE, en tant que Doyen de l'Assemblée est désigné Président de la Séance. Il accueille et salue l'ensemble des délégués et propose d'ouvrir la séance. Il annonce qu'il s'agit d'une réunion sous le signe d'une nouvelle gouvernance puisqu'un Syndicat mixte va succéder à la société d'économie mixte SEMAVAL qui présidait jusqu'ici aux destinées de l'aéroport. Il vérifie que la liste d'émargement a bien circulé et que le quorum est atteint. Il propose que les deux plus jeunes délégués présents soient désignés

comme scrutateurs chargés du dépouillement. Sont ainsi désignés : Mme Mélanie FORTIER et M. Nicolas GAUTREAU.

Puis, il aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour :

1) Election du Président du Syndicat mixte.

Après appel à candidature, Monsieur Gilbert HELENE fait part de la candidature de Monsieur Alain DAYAN.

Il est procédé à un vote à un bulletin secret et les opérations du premier tour du scrutin donnent les résultats suivants :

Nombre de votants	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	8

M. Alain DAYAN a obtenu 8 voix

M. Alain DAYAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu Président du Syndicat mixte. Il est immédiatement installé et est invité par M. Gilbert HELENE à présider la séance.

M. DAYAN remercie l'Assemblée de cette confiance, et rappelle qu'il s'agit d'un moment solennel. Il y a 50 ans, avait lieu le premier vol civil. Aujourd'hui, il s'agit d'installer le Syndicat Mixte qui deviendra autorité organisatrice en matière de transports aéroportuaire.

Le Président propose ensuite d'aborder le second point inscrit à l'ordre du jour :

2) Election de trois Vice-Présidents.

Les scrutateurs précédemment désignés sont reconduits.

Il indique que conformément à l'article 8 des statuts, le nombre de Vice-Présidents est fixé à trois représentant respectivement la Région centre, le Département d'Indre et Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Indre et Loire.

M. DAYAN fait part de la candidature de M. Jean Michel BODIN, absent, pour représenter la Région Centre par courrier du 15 avril 2009 et annonce que le Département et la C.C.I.T ont proposé respectivement celles de M. Claude-Pierre CHAUVEAU et de M. Patrick POIRIER.

Après recensement des candidatures, le Président propose qu'il soit procédé à l'élection des trois Vice-Présidents,

1^{er} Vice-président

Il est fait part de la candidature de M. Jean-Michel BODIN

Nombre de votants	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	8

M. Jean-Michel BODIN a obtenu 8 voix

M. Jean-Michel BODIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu Vice-Président du Syndicat mixte au premier tour. Il est immédiatement installé.

2^{ème} Vice-Président

Il est fait part de la candidature de M. Claude-Pierre CHAUVEAU

Nombre de votants	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	8

M. Claude-Pierre CHAUVEAU a obtenu 8 voix

M. Claude-Pierre CHAUVEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu Vice-Président du Syndicat mixte au premier tour. Il est immédiatement installé.

3^{ème} Vice-Président

Il est fait part de la candidature de M. Patrick POIRIER

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	8

M. Patrick POIRIER a obtenu 8 voix

M. Patrick POIRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour est proclamé élu Vice-Président du Syndicat mixte. Il est immédiatement installé.

M. le Président propose ensuite d'aborder le 3^{ème} point inscrit à l'ordre du jour :

3) Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président du Syndicat mixte et au bureau.

Le Président propose au comité syndical d'adopter la présente délibération :

Vu l'article 5-2 des Statuts et conformément à l'article L5211-10 du CGCT,

Considérant

- que dans un souci d'efficacité et de bonne administration des affaires, il convient que le comité syndical puisse déléguer certaines de ses attributions au Président et au bureau,
- que les décisions seront prises par le Président lequel, en cas d'empêchement, pourra déléguer sa signature à un vice-président dans l'ordre du tableau,
- que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, et par 10 voix,

- **Décide** de donner délégation au Président du Syndicat et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1) Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 2) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite des montants indiqués aux articles 26 II, 2, 4 à 5 et III du Code des Marchés Publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 3) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 5) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- 6) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 7) Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, pour toute action devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire pour les actions en première instance, en appel et en cassation.

Le Président aborde ensuite le dernier point inscrit à l'ordre du jour :

4) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, article 22-1,5°

Considérant

- que le Syndicat mixte de l'aéroport Tours Val de Loire sera appelé à procéder à la passation de marchés dont un grand nombre devront faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres. En conséquence, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission chargée d'attribuer les marchés publics de fournitures, de travaux ou de services,

- que la commission d'appel d'offres d'un établissement public de coopération intercommunale est composée des membres suivants : le Président ou son représentant, Président de la commission, et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés par l'assemblée délibérante de l'établissement,

- que les membres suppléants sont appelés à remplacer n'importe lequel des membres titulaires empêchés,

Il est proposé la création d'une Commission d'appel d'offres permanente.

Monsieur le Président propose de désigner à main levée, sur la base d'un scrutin de liste, les membres suivants en qualité de titulaires et de suppléants :

Liste des titulaires : M. Philippe LE BRETON - Jean-Michel BODIN - M. Nicolas GAUTREAU - M. Patrick POIRIER - M. Serge BABARY

Listes des suppléants : M. Gilbert HELENE - M. Michel JEAU - M. Jean-Claude LANGUENNOU - M. Christian GUYON - M. Jean-Yves COUTEAU

Les résultats sont les suivants pour les titulaires et pour les suppléants :

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Les deux présentes listes ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamées élues. Leurs membres sont immédiatement installés.

Avant de clore la séance, M. le Président obtient l'accord des membres du comité syndical pour que la prochaine réunion se tienne le mercredi 13 mai à 17h30, salle Paul Louis Courrier au Conseil Général.

Il propose de distribuer en vue de la prochaine réunion du Comité Syndical, le projet d'étude réalisé par le Cabinet Cat Sud, en 2008, relatif à l'aéroport qui présente les stratégies de développement de l'aéroport.

Il souhaite informer l'assemblée du taux de remplissage satisfaisant de la nouvelle ligne Tours-Marseille qui a débuté le 30 mars 2009.

Il informe également de la volonté d'établir des actions publicitaires à travers un partenariat avec le club de foot de Tours (avec, par exemple, une représentation du logo de l'aéroport Tours val de Loire sur le maillot des joueurs).

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Président clôt la séance et invite les membres du comité syndical à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 17h42.

Le Président du Syndicat Mixte

signé

Alain DAYAN